

Information du 7 avril 2026

ACCOMPAGNEMENT AUX USAGES DU NUMERIQUE EN SANTE

Madame, Monsieur,

Dans un contexte de transformation numérique du système de santé, [Mon espace Santé](#) et l'[application Carte Vitale](#) constituent des leviers majeurs pour faciliter l'accès aux soins, sécuriser les échanges et renforcer l'autonomie des citoyens dans la gestion de leur santé.

Ces services permettent à chaque assuré de consulter et partager ses documents médicaux en toute sécurité. Ils simplifient les démarches de santé au quotidien et participent également à une meilleure coordination entre les professionnels de santé, au bénéfice direct des patients.

Dans le cadre du déploiement de ses services numériques, la CPAM du Gers met en place des actions d'accompagnement à destination des citoyens.

Des animations, ouvertes à tous, sont actuellement proposées au sein des communes disposant d'une maison de santé ou d'un centre de santé **selon le calendrier ci-joint**.

**Ces temps d'animations ont pour objectif de présenter ces services aux citoyens, de les aider à les activer et de leur proposer un accompagnement dans leur prise en main.**

Des affiches indiquant les lieux et dates des animations sont en cours d'acheminement dans les structures d'accueil ainsi que dans les mairies, les pharmacies et autres partenaires de la commune du lieu de l'animation.

Acteurs de proximité, les services des mairies jouent un rôle essentiel dans l'information et l'accompagnement des administrés, notamment les publics les plus éloignés du numérique. À ce titre, votre relais est précieux pour faire connaître ces services et en favoriser l'appropriation par tous. **Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir relayer cette information auprès de la population, à travers vos outils de communication** (site internet de la commune, bulletin municipal, panneaux d'affichage, réseaux sociaux...).

Par ailleurs, si votre commune souhaite disposer de l'affiche dématérialisée correspondant à la localité la plus proche, nous vous invitons à en faire la demande par mail à [dns32.cpam-gers@assurance-maladie.fr](mailto:dns32.cpam-gers@assurance-maladie.fr).

Nous restons bien entendu à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous remercions par avance pour votre collaboration.

La Directrice de la Caisse Primaire du GERS,



Sophie PAPON